



# DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS

- Je déclare par les présentes que je suis titulaire d'un contrat de travail avec une des filiales du Groupe de Nexans adhérente au Plan d'Épargne Groupe International de Nexans (PEGI).
- Je déclare par les présentes que j'aurai au moins trois (3) mois d'ancienneté dans le Groupe Nexans au 28 juin 2022.
- Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des informations relatives à l'offre Act 2022 mises à ma disposition sur le site intranet dédié à Act 2022 et/ou dans le dossier imprimé disponible sur demande et ai pris note des autres documents auxquels j'ai eu accès.
- J'atteste que le montant total de mon apport personnel dans Act 2022 au cours de la période de révocation n'excède pas 2,5 % de ma rémunération annuelle brute estimée pour 2022. J'ai pris note que ce plafond inclut aussi le complément bancaire qui est de cinq fois mon apport personnel.
- Je reconnais avoir été informé(e), après lecture des documents disponibles, que :
  - le montant de ma souscription pourra être réduit en cas de souscription excédentaire selon les modalités décrites dans la Brochure d'information ;
  - les règlements du PEGI et du FCPE Nexans Plus 2022 sont à ma disposition auprès de la Direction des ressources humaines de mon entreprise.
- J'ai bien noté qu'en contrepartie de ma souscription d'actions Nexans, je recevrai un nombre de parts du FCPE Nexans Plus 2022 représentant les actions de Nexans auxquelles j'ai souscrit.
- J'ai bien noté que ma souscription me donnera droit à une contribution complémentaire de Nexans (sous forme d'actions Nexans additionnelles) dans les conditions décrites dans la Brochure d'information de l'offre Act 2022. Cette contribution sera investie dans le FCPE « Actionariat Nexans ».
- Je reconnais avoir été informé(e) que mes avoirs dans le PEGI seront bloqués et indisponibles pendant une période de cinq (5) ans (la « période de blocage ») jusqu'au 26 juillet 2027, sauf dans les cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation française décrits dans le Supplément local.
- Je prends note que les dividendes et tout autre revenu rattaché aux actions Nexans souscrites par le FCPE Nexans Plus 2022, ainsi que le montant correspondant à la décote de 20 % sur les actions souscrites avec la contribution de la banque, seront conservés par Société Générale en contrepartie du financement de la banque et la garantie dont je bénéficierai. Je comprends qu'il peut y avoir des conséquences fiscales en raison de ces dividendes et en assume la pleine responsabilité.

## Défaut de paiement

- En cas de défaut de paiement de mon prélèvement bancaire, ma souscription sera annulée de plein droit à hauteur du montant du prélèvement et j'accepte d'être responsable des frais qui découleraient de ce défaut de paiement. De plus, je comprends qu'aucun retard de règlement n'est autorisé et je suis conscient(e) qu'il est par conséquent impératif que mon compte soit suffisamment provisionné à la date du prélèvement.

## Retenues salariales

- Si je choisis d'effectuer le règlement de mon apport personnel à l'offre au moyen d'une retenue salariale irrévocable, comme l'atteste le recto du présent bulletin, j'autorise irrévocablement mon employeur, en signant le présent bulletin de révocation / souscription, à déduire, à sa discrétion, ce montant de mon salaire en versements substantiellement égaux à chaque période de paie, pendant une période de 12 mois à compter d'août 2022 (la « période de la retenue salariale »).
- Le montant que je paierai au moyen de la retenue salariale, compte tenu de toute réduction en cas de souscription excédentaire, comme il est décrit dans la Brochure d'information, désigne, dans le présent bulletin, le « montant de la retenue salariale ». Mon employeur m'avancera le montant de la retenue salariale, pour mon compte, en tant que prêt sans intérêts avec recours illimité.
- POUR VALEUR REÇUE, je m'engage irrévocablement à rembourser le montant de la retenue salariale en versements substantiellement égaux au moyen de retenues salariales après impôt durant la période de la retenue salariale. Par les présentes, je consens à ce que mon employeur prélève les montants nécessaires sur ma rémunération régulière pour recouvrer le montant de la retenue salariale. Si je ne rembourse pas le montant de la retenue salariale comme à l'échéance ou si je cesse de participer, volontairement ou involontairement, à l'option de la retenue salariale par suite de la cessation de mon emploi pour quelque raison que ce soit, ou autrement, je dois verser en totalité la partie impayée du montant de la retenue salariale avant mon départ et je conviens, par les présentes, d'autoriser mon employeur ou ses représentants à intenter les recours en justice dont ils disposent pour recouvrer l'intégralité du montant à payer, notamment à effectuer, dans la mesure permise par la loi, les retenues appropriées sur mes futurs salaires et autres fonds qui me sont payables pour régler intégralement ma dette. Par les présentes, j'autorise irrévocablement mon employeur, Nexans, l'institution financière qui tient mon compte et la société de gestion, à racheter, sans préavis quelconque, la totalité ou une partie de mes parts du FCPE (y compris les parts détenues dans le FCPE « Actionariat Nexans ») conformément aux lois et aux règlements applicables et d'affecter le produit, s'il y a lieu, au remboursement du reliquat à mon employeur. Si je fais racheter des parts du FCPE avant d'avoir remboursé intégralement le montant de la retenue salariale, j'autorise expressément par les présentes l'institution financière qui tient mon compte à prélever, au profit de mon employeur, les versements qu'il me reste à faire sur le produit du rachat de mes parts de FCPE.
- Je comprends que mes obligations aux termes du présent bulletin sont identiques à celles dont je serais responsable si j'avais signé un billet à ordre à l'égard du montant de la retenue salariale alors dû. De plus, je renonce à la demande et à la présentation pour paiement, à l'avis de défaut de paiement, au protêt, à l'avis de protêt, à l'avis de refus, à l'avis d'intention de devancer l'échéance de mes obligations, à l'avis de ce devancement, à l'introduction d'une instance et à l'exercice de la diligence connexe, en ce qui a trait à la prise de mesures en vue du recouvrement des montants exigés aux termes des présentes.
- Je comprends que, en avançant des fonds en vue de l'achat de mes actions, mon employeur m'accordera un prêt au montant de la retenue salariale. Par les présentes, j'attribue à mon employeur

# DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS

---

une sûreté sur les titres qui m'ont été émis aux termes de l'offre en vue de garantir une ou toutes mes obligations aux termes de l'offre, comme il est indiqué dans le présent bulletin. Mon employeur jouira de tous les droits et recours d'un créancier garanti en vertu de la loi applicable à l'égard de cette sûreté. Si je ne rembourse pas les montants exigibles aux termes des présentes, aux échéances, alors je serai également tenu de payer les frais de recouvrement, notamment les honoraires et les débours raisonnables engagés par les conseillers juridiques.

- S'il est prévu que mon contrat de travail se termine avant la fin du mois de juillet 2023 ou s'il se termine le dernier jour de la période de révocation, je comprends que je ne pourrai pas obtenir de prêt de mon employeur pour financer ma souscription.

## Protection des données personnelles

- J'ai bien noté que les informations figurant dans le présent bulletin de souscription et/ou saisies sur le site internet dédié à Act 2022 seront utilisées dans le cadre d'un traitement informatique de données, soumis au règlement général sur la protection des données (règlement européen n° 2016/679 – le « RGPD »), dont Nexans S.A. est responsable, mis en place avec l'assistance de mon employeur pour faire valoir mes droits liés à la souscription d'actions réservée aux salariés du Groupe Nexans, via les FCPE, dans le cadre d'Act 2022.
- Je reconnais avoir été informé(e) que mes données personnelles fournies dans le cadre de ma participation à Act 2022 pourront être transmises par Nexans S.A., mon employeur, le centralisateur des souscriptions et teneur de compte conservateur de parts des FCPE et par tout autre intervenant expressément autorisé à recevoir et à conserver ces informations et à les traiter pour les besoins exclusifs de la gestion du PEGI et des FCPE, la tenue des comptes et le stockage informatique de ces données.
- Les données personnelles demandées dans le présent bulletin de souscription sont nécessaires et obligatoires pour ma participation à Act 2022. En l'absence de celles-ci, ma souscription ne pourra pas être prise en compte. Ces données seront conservées le temps nécessaire à la conclusion de l'opération et pour les besoins de la gestion d'Act 2022 jusqu'à la cession ou au rachat de mes parts de FCPE.
- J'ai noté que je pourrai exercer un droit d'accès, de modification et de rectification, ou d'effacement (y compris après la cession ou le rachat de la totalité de mes actions et DPVA), pour toute information concernant mes données personnelles. Je peux exercer ces droits :
  - En communiquant avec BNP Paribas S.A. à l'adresse suivante : BNP Paribas Épargne & Retraite Entreprises TSA 80007 / 93736 Bobigny Cedex 09 (France) ou sur Internet au [www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com);
  - En communiquant avec la déléguée à la protection des données personnelles au sein du Groupe Nexans : Mme Cecilia James, Nexans, 4 allée de l'Arche, 92070 Paris-La Défense Cedex (France).

- Je note également que je dispose du droit de saisir l'autorité de contrôle française, la CNIL, pour toute question relative à la protection de mes données personnelles.
- La politique du Groupe Nexans en matière de protection des données personnelles est disponible sur l'intranet Nexans « Ethics Compliance ».

## Généralités

- J'ai dûment autorisé et remis le présent bulletin de révocation / souscription et reconnais qu'il constitue une entente licite, valide et exécutoire à l'égard des titres acquis aux termes des présentes et qu'il est irrévocable et ne peut être révoqué, notamment dans l'éventualité où le nombre d'actions qui me sont attribuées était réduit en raison d'une souscription excédentaire aux termes l'offre Act 2022.
- Je comprends que ma décision de participer ou non à cette offre est entièrement volontaire et personnelle. Ma décision n'aura aucun effet, positif ou négatif, sur mon emploi au sein du Groupe Nexans. Aucun élément contenu dans le présent document ou tout autre document qui m'est distribué ou mis à ma disposition en relation avec l'offre Act 2022 ne me confèrera de droits ou d'avantages liés à mon emploi. La participation à ce plan est distincte et ne fait pas partie de mon contrat de travail.
- Je reconnais avoir été informé(e) du fait que l'acceptation du présent bulletin de révocation / souscription est assujettie à l'approbation des autorités de réglementation, et Nexans prévoit l'obtenir avant la fin de la période de révocation. Toutefois, Nexans ne considèrera aucun ordre d'achat comme définitif avant d'avoir obtenu cette approbation. Les salariés recevront de plus amples renseignements et seront informés de toute modification apportée à l'offre, s'il y a lieu. Je comprends que Nexans, mon employeur ou leurs mandataires peuvent accepter ou rejeter, en totalité ou en partie, mon ordre de réservation à leur discrétion.
- J'ai bien noté que la somme de mon apport personnel est en dollars canadiens tandis que la valeur de mon placement dans des parts est en euros. Par conséquent, aux fins de mon placement, mon règlement en dollars canadiens sera converti par Nexans en utilisant le taux de change communiqué le 22 juin 2022. J'ai également bien noté que le montant que je reçois à l'égard de la garantie de la banque dans le cadre du régime à effet de levier du PEGI est également libellé en euros. Au cours de la durée de Act 2022, la valeur de mon placement dans les actions de Nexans souscrites (par l'entremise d'un FCPE) sera touchée par les fluctuations du taux de change entre l'euro et le dollar canadien.
- J'ai conservé une copie du présent bulletin de révocation/souscription.
- Je comprends que la présente offre Act 2022 et le présent bulletin de révocation / souscription sont régis par le droit français, à moins d'indication contraire.